



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un juin, à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Aline Cabeza, Maire

Date de convocation : **Présents :** Aline Cabeza, Nathalie Batard, Claude Boutin, Nadia Le Guern, Didier Rajobson, Alexandra Le Foll, Stéphane Bernard, Karine Ranvier, Nicolas Piffault, Célia Legenty, Catherine Degoul, Faouzi Cherchali, Gisèle Bikandou, Caroline Séverin, Abdel Yassine
15/06/2018
Date d'affichage : **Excusés :** Didier Fillat pouvoir à Nicolas Piffault, Richard Joly pouvoir à Aline Cabeza, Ruddy Sitcham, Jean-Claude Fauve, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine, Annie Saltzmann
15/06/2018
En exercice : 25
Présents : 15
Votants : 18
Absents : Joseph Jasmin, Ahmed Naceh, Robert Gianni, Jean-Marc Frésil
Secrétaire de séance : Célia Legenty

Les décisions du Maire

- 39/2018 Convention pour l'animation d'ateliers avec l'association V3 M pour un montant de 2650 € avec un acompte de 650 € dans le cadre de la programmation culturelle
- 40/2018 Gestes et postures sur postes de travail AVEC 360° sécurité pour 20 agents pour un montant de 1800 € TTC
- 41/2018 Convention de partenariat avec la compagnie ANIMAKT dans le cadre d'interventions artistiques « ma ville quartier du monde » pour un montant de 5000 € TTC
- 42/2018 Annulé
- 43/2018 Formation en intra au CACES R 390 « grue auxiliaire de chargement » pour 10 agents pour un montant de 3950 €
- 44/2018 Avenant à la décision n°01/2018 avec l'Association Hercule Insertion
- 45/2018 Convention de prestation entre la ville de Fleury-Mérogis et le village vacances le méditerrané chemin à Argelès-sur-Mer dans le cadre d'un mini séjour du service jeunesse du 28 juillet 2018 au 04 août 2016 pour un montant de 2617.04 € TTC
- 46/2018 Signature d'un bail précaire entre la ville de Fleury-Mérogis et un agent communal
- 47/2018 Convention avec SGS cirque d'Orge projet classe ville pour l'élémentaire Paul Langevin pour un montant de 5888.00€ TTC
- 48/2018 Convention de groupement de commande pour l'acquisition de petites fournitures de bureau de loisirs et de papiers avec Cœur Essonne Agglomération
- 49/2018 Convention de prestation artistique avec la compagnie Rualité pour un atelier danse pour un montant 2500 € TTC
- 50/2018 Contrat de maintenance préventive et curative des équipements de restauration de la ville de Fleury-Mérogis avec la société Techni froid pour un montant TTC 8199.99€
- 51/2018 Formation au BAFD pour un agent du centre de loisirs pour un montant de 400 €
- 52/2018 Formation au BAFD perfectionnement pour le directeur de centre de loisirs pour un montant de 400 €
- 53/2018 Contrat de cession avec le cirque Ovale association pour le développement du cirque en Essonne le samedi 16 juin dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 9000 € TTC
- 54/2018 ~~Convention de partenariat avec animakt dans le cadre de la fête de la ville le 16 juin pour un montant de 900 € TTC~~ Annulée
- 55/2018 Formation communication opérationnelle niveau 1 pour un agent communal pour un montant de 1000 € avec l'institut Paul Pyronnet
- 56/2018 Convention de prestation avec l'espace loisirs de Jablines Annet pour un séjour du 23 au 27 juillet 2018 pour le centre de loisirs pour un montant de 937.00 € TTC
- 57/2018 Marché avec EDF lot 2 suite (groupe scolaire Paul Langevin et Joliot-Curie) suite à la convention avec l'UGAP de mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot de fourniture d'acheminement de gaz naturel et service associés
- 58/2018 Acte constitutif d'une régie recettes pour la photocopieuse du service accueil
- 59/2018 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recette pour la photocopieuse du service accueil
- 60/2018 Convention de groupement de commande pour la fourniture de carburants et prestation associé en station-service par carte accréditives avec Cœur d'Essonne d'Agglomération
- 61/2018 Prise en charge dans le cadre de la protection fonctionnelle aux agents de frais induits par la procédure

- 62/2018 Convention avec ANIMAKT pour la fête de la ville pour un montant de 900 € TTC
- 63/2018 Signature d'une convention avec la CAF dans le cadre du dispositif aide vacances et loisirs 2018 (AVEL)
- 64/2018 Convention pour un mini séjour à Souppes-sur-Loing du 20 août au 24 août 2018 pour les centres de loisirs pour un montant de 871,80€ TTC
- 65/2018 Marché avec Gaz de bordeaux lot 1 suite à la convention avec le GAP de mise a disposition d'un marché public par bénéficiaires et par lot de fourniture d'acheminement de gaz naturel et services associés
- 66/2018 Convention relative à la santé au travail avec l'association ASTE pour les agents de la ville pour un montant de 13467,60€ TTC
- 67/2018 ~~Convention avec l'association V3M dans le cadre d'un concert « les pieds dans l'herbe » le 15 juin pour un montant de 700€ TTC~~ Annulée
- 68/2018 Formation à l'habilitation électrique b1v b2v brbc pour un agent du centre technique municipal pour un montant de 651.60 € TTC
- 69/2018 Avenant N° 2 au marché à procédure adaptée pour la révision générale du PLU : prestations supplémentaires pour la réactualisation du diagnostic pour un montant de 2730 €
- 70/2018 Convention avec l'association V3M pour la réalisation d'une fresque le vendredi 15 juin 2018 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 700 €
- 71/2018 Convention avec l'association Evry femmes d'espoir pour la préparation des repas des équipes techniques et artistiques le samedi 16 juin 2018 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 600 €
- 72/2018 Convention avec Reflet d'outre mer pour la préparation des repas des équipes techniques et artistiques le vendredi 15 juin 2018 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 400 €

1 - Compte de gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 16 voix

Abstention : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

2 - Compte administratif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Après avoir fait voter et donner la présidence à, Madame Nathalie Batard 1^{ère} adjointe au maire , Aline Cabeza s'est retirée au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et les autorisations spéciales de l'exercice considéré;

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Constata, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Arrête les résultats définitifs et consolidés tels que résumés ci-dessus

Pour : 14 voix

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

3 - Présentation du rapport sur l'utilisation des dotations DSU et FSRIF sur l'exercice 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les deux tableaux ci-annexés relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées (consultable au secrétariat général ou sur le site de la ville)

Pour : 16 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

4 - Tarifs municipaux au 1er septembre 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte les tarifs conformément aux tableaux annexés à partir du 1^{er} septembre 2018 (consultable au secrétariat général ou sur le site de la ville)

Pour : 16 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

5 - Tarifs du photocopieur de l'accueil de la mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le tarif de 0.10€ pour une copie.

6 - Tarification de la salle André Malraux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Applique, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de un an, l'ensemble des tarifs ci-dessous à la présente délibération pour la salle Malraux et l'EMS

Tarif A	Tarif plein spectacles destinés aux publics familles et adultes (à partir de 11 ans)	6 €
	Tarif plein festival 1 jour (à partir de 11 ans)	
Tarif B	Tarif plein spectacle jeune public	3 €
	Tarif réduit du tarif A pour les enfants de 0 à 10 ans, les personnes en situation de handicap, les chercheurs d'emploi, les étudiants, les élèves du CMA sur présentation de la carte d'élève et groupe à partir de 10 personnes	
Tarif C	Tarif unique dans le cadre de la programmation d'une tête d'affiche, d'un spectacle à gros budget ou dans le cadre d'une co-production.	12 €
Tarif D	Forfait 2 jours dans le cadre d'un festival	10 €
EMS	Tarif à l'année	20 €

Pour : 16 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

7 - Demande de subvention dans le cadre du contrat partenariat création d'un centre de loisirs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de partenariat et le programme des opérations suivant pour un montant total de

715 093 € HT :

- Création d'un centre de loisirs pour un montant total de 1 156 000 €HT

Sollicite pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 715 093 € ;

Approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

Atteste de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;

S'engage :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;

- à respecter le référentiel « construire et subventionner durable » pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 € ;

- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;

- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;

- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;

- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 16 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

8 - Versement d'une subvention à l'association Racing club Fleury XIII et aux syndicats CGT Fleury-Mérogis et FO Fleury-Mérogis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Verse 300 € à l'association « Racing Club Fleury-Mérogis Rugby XIII »,

150 € à la CGT Fleury-Mérogis et

150 € à FO Fleury-Mérogis

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018

ASSOCIATIONS	Subvention
Racing Club Fleury-Mérogis Rugby XIII	300
CGT Fleury-Mérogis	150
FO Fleury-Mérogis	150

9 - Versement d'une subvention école

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Verse une subvention de 50,00€ à la ville de CERNY pour le séjour en classe transplantée du 27 mai au 1^{er} juin 2018 d'un enfant floriacumois scolarisé à l'école élémentaire les Hélices Vertes à CERNY.

Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget.

10 - Taxe locale sur la publicité extérieure tarifs 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Indexe automatiquement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'avant dernière année, portant ainsi le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 15,50 € pour l'année 2018.

Précise que l'ensemble des tarifs TLPE de l'année 2019 sont en conséquence les suivants :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m ² :	15,70 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ² :	31,40 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m ² :	47,10 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m ² :	94,20 €
Enseignes inférieures ou égales à 7 m ² : exonération	
Enseignes supérieures à 7 m ² et inférieures ou égales à 12 m ² :	15,70 €
Enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures ou égales à 50 m ² :	31,40 €
Enseignes supérieures à 50 m ² :	62,80 €

Maintient l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2013 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m².

Inscrit les recettes afférentes au budget 2019.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

11 - Délibération portant déclassement de l'extrémité de la rue Clément Ader

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Constata la désaffectation de l'usage du public de l'extrémité de la rue Clément-Ader.

Approuve le déclassement de 1 217 m² du domaine public communal correspondant à l'extrémité de la rue Clément-Ader au débouché définitivement fermé.

Inscrit l'ensemble de l'espace déclassé dans le domaine privé communal.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces dossiers.

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

12 - Délibération portant autorisation de cession de l'extrémité de la rue Clément Ader

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Habilite le Maire à signer avec Monsieur Godefroy SUINOT représentant de la société MPL Fleury (IVECO) et MELUN POIDS LOURDS, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse de vente et l'acte de vente portant sur le foncier déclassé de la rue Clément-Ader à Fleury-Mérogis composé d'une surface de 769 m² au prix de 60,5 €/m²HT.

Habilite le Maire à signer avec la société RESO Ile-de-France ou toute société substituée dont RESO Ile-de-France dépend, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse de vente et l'acte de vente portant sur le foncier déclassé de la rue Clément-Ader à Fleury-Mérogis composé d'une surface de 448 m² au prix de 60,5 €/m² HT.

Autorise le Maire à signer tous documents afférents aux présentes ventes.

Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acquéreurs.

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

13 - Délibération pour la désaffectation et autorisant la cession du chemin du Bois de l'Hôtel Dieu

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Désaffecte la partie restante du chemin rural du Bois de l'Hôtel-Dieu correspondant à une surface de 477 m².

Habilite le Maire à signer la vente avec la société MIRAGES ou toute société substituée dont MIRAGES dépend, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, portant sur la partie restante du chemin rural désaffecté du Bois de l'Hôtel-Dieu composé d'une surface de 477 m², au prix de 5,50€/m² HT, soit un prix total de 2 623,50 euros HT.

Inscrit à l'acte de vente une clause de complément de prix en cas de mutation du zonage du PLU valorisant le prix du terrain.

Autorise le Maire à signer tous documents afférents au présent projet et à la présente vente.

Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

14 - Rapport de la CLECT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le rapport de la CLECT

Pour : 16 voix

Abstention : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

15 - Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la ville,

Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

16 - Constitution d'un groupe de commandes dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

17 - Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Crée le poste suivant :

NB	POSTE CREE	Date de création	Taux d'emploi
1	Educateur de jeunes enfants	01/07/2018	100%

Dit que le niveau de rémunération ainsi que le régime indemnitaire seront afférents à ce grade,

Dit que les crédits seront prévus au budget 2018 et suivants de la ville.

Départ de Monsieur Abdel Yassine à 1 h 10

18 Adhésion au groupe de commandes pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhère au groupement de commandes constitué par Cœur d'Essonne Agglomération pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à organiser la passation, attribuer, signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans la convention,

Autorise le Maire à signer la convention du groupement de commandes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

19 Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de carburant et de prestations associées en station-service, par cartes accréditives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhère au groupement de commandes constitué par Cœur d'Essonne Agglomération pour la fourniture de carburant et prestations associées en station-service par cartes accréditives,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à organiser la passation, attribuer, signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans la convention,

Autorise le Maire à signer la convention du groupement de commandes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Retour de Monsieur Yassine à 1 h 15

20 - Motion pour l'accessibilité des habitants de Fleury-Mérogis et du Nord Essonne à des hôpitaux et maternité de proximité

Un projet de rapprochement des communautés soignantes du nord-Essonne par la création d'un établissement de santé unique à l'horizon 2024 sur le site du Plateau de Saclay a été validé par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO). Il prévoit la fermeture des sites hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge.

Soucieuse de l'accessibilité et de la proximité aux soins sur l'ensemble du territoire essonnien, la Ville de Fleury-Mérogis :

Considère, qu'il est inacceptable que le financement d'un nouveau centre hospitalier porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour accompagner le développement du Plateau de Saclay se fasse par la fermeture de trois hôpitaux de proximité ;

Considère que ce projet doit être révisé à la lumière du nouveau calendrier présenté par le Premier ministre fin 2017 concernant le Grand Paris Express et le prolongement retardé de la ligne 18 du métro ;

Considère qu'un tel établissement sur le Plateau de Saclay, déjà très enclavé et desservi de façon intermittente par les transports en commun, sera très difficile d'accès ;

Considère que les Centres de Consultation et de Soins Urgents promus par l'ARS (CCSU) ne sont pas une alternative aux hôpitaux de proximité, compte tenu du fait qu'aucune donnée ni sur leur mise en place sur les plans immobilier, financier, administratif, ni, dans les conditions concrètes de désertification médicale du Nord Essonne, sur la faisabilité concrète de leur modèle sanitaire, n'a été produite par l'ARS ;

Considère que la fermeture des sites hospitaliers existants représente un risque pour la santé de nos administrés ;

Affirme qu'au regard de la forte croissance démographique dans les villes du nord du département et des difficultés des habitants à trouver un médecin généraliste, cette décision risque d'accentuer la dégradation de l'accès à des soins de proximité de nos concitoyens, qui subissent d'ores et déjà les effets de la désertification médicale constatée par l'ARS qui classe notre commune en zone d'action complémentaire et Grigny, Longjumeau, Savigny, Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge en zone d'intervention prioritaire ;

Regrette que les habitants aient été largement écartés du processus de concertation concernant ce projet de regroupement ;

Rappelle que plusieurs motions ont déjà été votées par les Conseils municipaux contre ce projet de fermeture pour alerter les services de l'Etat sur les besoins de nos concitoyens ;

Considérant, enfin, la présentation récente par Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, des orientations pour les hôpitaux et la santé, ainsi que l'avis du Haut Comité pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) préconisant le maintien des hôpitaux de proximité ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que l'ARS produise les documents administratifs des CCSU (statut juridique du CCSU, investissement et fonctionnement, statut des personnels) et l'étude de marché prouvant la faisabilité de leur mise en place ;

Demande que l'ARS produise le budget total et sincère selon les préconisations de la Cour des Comptes pour les opérations de ce type, du coût et du financement de l'hôpital en projet sur le Plateau de Saclay, en particulier avec les terrains et le coût de transfert du Service hospitalier Frédéric Joliot de l'hôpital d'Orsay ;

Demande que soit étudié, chiffré et présenté par un organisme indépendant un scénario alternatif de réhabilitation des trois établissements de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay ;

Se prononce contre la fermeture des sites hospitaliers de Longjumeau, Orsay et Juvisy-sur-Orge ;

Demande à l'ARS d'engager le processus de concertation avec les élus et les habitants permettant de garantir une offre de santé de proximité pérenne pour le territoire.

Séance levée à 1 h 15